



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Cofinancement Commission européenne - programme EURES-transfrontalier

Question écrite n° 43058

Texte de la question

M. Ludovic Mendes attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le programme de la Commission européenne (CE) du réseau EURES-transfrontalier de la Grande région (Sarre-Lorraine-Luxembourg-Rhénanie-Palatinat-Wallonie-Communauté germanophone de Belgique) visant à faciliter la libre circulation des travailleurs au sein des États membres de l'UE. L'EURES-transfrontalier, regroupant une vingtaine de partenaires et coordonné par Pôle emploi Grand Est, propose de nombreux services en matière de mobilité professionnelle et de marché de l'emploi. Pour mener à bien son activité, EURES-transfrontalier se positionne tous les deux ans sur un appel à propositions de la CE. Cet appel repose sur des actions sur fonds propres et sur des actions cofinancées. Or pour 2022-2023, il semble que le cofinancement envisagé de la part de la CE soit en diminution de 50 % au regard des exercices précédents. Cette diminution risque de compromettre les actions prévues par l'EURES-transfrontalier au détriment des travailleurs transfrontaliers, nombreux en région Grand Est. Il lui demande de confirmer une telle diminution et souhaite connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement afin de permettre à l'EURES-transfrontalier de maintenir ses actions.

Données clés

Auteur : [M. Ludovic Mendes](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43058

Rubrique : Frontaliers

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 décembre 2021](#), page 8784

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)